



L'EAU EN COMMUN, L'EAU EN COMMUNES !

DU CONSTAT À L'ACTION, LE SYNDICAT ATEP FAIT
DES PROPOSITIONS CONCRÈTES À L'ATTENTION DES
CANDIDAT(E)S AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026

> AVANT-PROPOS



JÉRÉMIE STEININGER // DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'ATEP

L'eau, élément essentiel à la vie et à nombre de nos activités, devient une ressource de plus en plus précieuse. Plus personne ne peut aujourd'hui ignorer les effets du changement climatique et son impact au quotidien sur notre vie avec une alternance de période de sécheresse et des épisodes pluvieux intenses. Collectivités, État, industriels, agriculteurs, usagers, nous devons tous être mobilisés pour une gestion plus sobre de l'eau !

Les collectivités locales (communes ou groupements de communes) sont responsables de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées. Elles sont en charge des services publics correspondants : le service d'eau potable, le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non collectif. Elles sont donc en première ligne pour mettre en place des actions concrètes sur le terrain.

Comment aborder un nouveau mandat local sans placer l'eau au cœur des priorités et des actions ?

Le changement climatique a des conséquences sur le cycle de l'eau.

À +2,7°C, la gestion des ressources en eau deviendra un défi.

À +2,7 °C, la gestion des ressources en eau deviendra un défi

De nombreux impacts sont déjà visibles et mesurables : **épisodes de pluies intenses**, baisse de l'enneigement...

Certaines régions, notamment dans le sud de la France, seront plus durement touchées par les **sécheresses récurrentes**.

Les Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle vous proposent, dans ce numéro hors-série des Essentiels de l'ATEP dédié aux élections municipales de 2026, des solutions applicables aux élus des quelques 35 000 communes de France, notamment au travers de retours d'expériences d'élus ayant pris ce sujet à bras le corps sur leur dernière mandature. ■



Les Acteurs du Traitement des Eaux de la Parcelle
vous donnent rendez-vous
du 18 au 20 novembre 2025
sur la Place de l'Eau

salon
des maires
et des collectivités locales
Porte de Versailles • Paris

SÉPARATION À LA SOURCE & ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En France,
on compte environ
**5 millions d'installations
d'assainissement non
collectif** qui concernent
15 à 20 % de la population.

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est une compétence de la commune depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Cette obligation, ainsi que les évolutions réglementaires issues de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006) et de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, ont entraîné une mobilisation importante des communes et de leurs groupements sur cette thématique.

Anciennes ou mal entretenues, les installations peuvent être défectueuses. Ces installations peuvent alors constituer un danger pour la santé des personnes ou présenter un risque de pollution de l'environnement.

Afin de prévenir les pollutions diffuses et d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de leurs travaux d'assainissement non collectif, plusieurs dispositifs d'aides existent.

La commune ou son groupement peut réaliser, à la demande des propriétaires, **la réhabilitation de leur installation** d'assainissement non collectif, dans ce cas, la collectivité peut bénéficier d'éventuelles subventions :

- ▲ par les agences de l'eau et offices de l'eau,
- ▲ par les conseils départementaux.

La commune peut également s'engager dans une démarche de **séparation à la source**. Elle s'appuie sur le principe d'une séparation des flux, depuis la production de l'effluent, la collecte et le transport, jusqu'au traitement et à l'utilisation des ressources qu'ils contiennent.

Un des intérêts d'implanter la séparation à la source réside ainsi dans la possibilité de **valoriser l'eau et les substances utiles** aujourd'hui mélangées dans les eaux usées, en particulier les nutriments et la matière organique. Les toilettes sèches sont notamment idéales pour les parcs naturels, les événements en plein air, les campings, les aires de repos...

ET SI VOUS COMMENCIEZ PAR UN ÉTAT DES LIEUX DE VOTRE SPANC ?

Créés pour la plupart au début des années 2000, les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) ont aujourd'hui plus de 20 ans d'existence. Pourtant, leur fonctionnement reste souvent méconnu ou critiqué. **Réaliser un audit indépendant de votre SPANC** peut constituer un **point de départ stratégique** pour votre nouveau mandat. Cet audit permet de dresser un **bilan technique, administratif et financier** du service, d'identifier les axes d'amélioration, et de construire une **feuille de route réaliste et adaptée** aux enjeux de votre territoire.

Une démarche utile pour moderniser le service, renforcer la qualité rendue à l'usager, et repositionner le **SPANC comme un acteur clé de la gestion de l'eau à la parcelle**.

Lisez l'aide-mémoire ATEP
sur les solutions d'ANC



Quelques idées pour votre projet de mandat



Installer des toilettes sèches dans les espaces publics comme les parcs et jardins



Réhabiliter les installations d'Assainissement Non Collectif des bâtiments communaux

Organiser une opération groupée de réhabilitation des installations Non Collectif de la commune



Auditer le Service Public d'Assainissement Non Collectif



Informez et incitez vos concitoyens à l'entretien, la maintenance et la réhabilitation de leurs installations d'Assainissement Non Collectif

Des aides sont disponibles pour vos actions de séparation à la source et d'Assainissement Non Collectif, renseignez-vous sur le portail aides-territoires.fr, auprès de votre agence de l'eau ou de votre conseil départemental.



Les adhérents de l'ATEP développent et proposent différentes solutions de stockage, traitement et valorisation des eaux à l'échelle du bâtiment et de la parcelle.



EXEMPLES DE SÉPARATION À LA SOURCE & ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EXEMPLES
DE SÉPARATION
À LA SOURCE ET
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



> INSTALLATION DE TOILETTES ÉCO-RESPONSABLES PUBLIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
DE LA RÉGION DE SAULT (VAUCLUSE)



Laurent LEROY,
Technicien
au syndicat
intercommunal
d'alimentation
en eau potable et
assainissement



LE MOT DE LAURENT LEROY,

TECHNICIEN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAULT

Dans le cadre d'un projet initié par le département pour les économies d'eau citoyenne, une enveloppe a été allouée avec des subventions pour permettre la mise en place des équipements n'utilisant pas d'eau potable.

Nous avons donc candidaté pour mettre en place des toilettes sèches au niveau du Bois du Défends sur le plateau de Sault, très fréquenté par les randonneurs et les cyclistes.

Ce type d'équipement était nécessaire à nos yeux et nous avons été éligibles à la subvention pour installer ce dispositif.



> AUDIT DU SPANC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DU JURA

- 22 communes,
- 10 850 habitants

- SPANC en régie,
- 1 844 ANC pour 4 241 habitants,

- L'ANC représente un enjeu important car il concerne 40% de la population (Moyenne nationale : 20%).

EXEMPLES
DE SÉPARATION
À LA SOURCE ET
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



LE MOT DE CHRISTIAN BUCHOT,

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,
MAIRE DE MAYNAL (JURA)

Face à la nécessité d'améliorer notre service d'Assainissement Non Collectif, notre Communauté de Communes a opté pour un **audit ANC** par AB ConsultANCE. Cette démarche, essentielle, nous a permis d'évaluer en profondeur notre SPANC, couvrant les aspects techniques, administratifs et financiers.

L'audit a été un point de départ crucial pour comprendre notre positionnement actuel et la qualité du service offert à nos usagers. Grâce à cette analyse, nous avons pu identifier les axes d'amélioration et définir une feuille de route pluriannuelle avec des objectifs clairs et mesurables. Notre engagement à réaliser cet audit démontre notre volonté de moderniser le SPANC et d'assurer un service performant et transparent pour tous les usagers de la Communauté de Communes Porte du Jura.



Christian BUCHOT,
Président de la
Communauté
de Communes,
Maire de Maynal

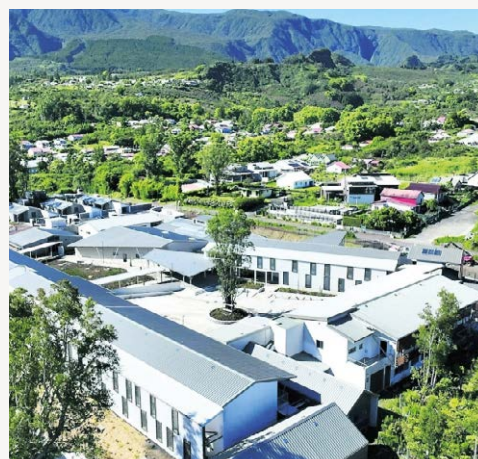
> RÉHABILITATION D'UNE INSTALLATION D'ANC

COLLÈGE GASTON CROCHET, PLAINE DES PALMISTES (LA RÉUNION)

Dans le cadre d'une opération groupée de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, la commune de La Plaine des Palmistes a entrepris la modernisation des installations du collège Gaston Crochet.

Le projet a consisté en l'installation d'une micro-station d'épuration de 400 EH, un système compact intégrant plusieurs étapes : décantation primaire, traitement biologique par cultures fixées et clarification finale. Conçu pour gérer des charges variables et s'adapter aux contraintes d'implantation des zones rurales et insulaires, ce dispositif offre un rendement épuratoire conforme aux exigences réglementaires tout en optimisant l'espace et la maintenance.

Cette opération a mobilisé plusieurs acteurs locaux : le distributeur de solutions à La Réunion, SIGEMAT, a assuré la fourniture du matériel et la mise en service en coordination avec Kingspan Water & Energy, tandis que les équipes techniques locales ont pris en charge l'intégration sur site. « **Ce projet illustre parfaitement l'intérêt des solutions modulaires et plug & play capables de répondre à des problématiques variées sur des sites éloignés** », Pablo Solano, Responsable de Développement Traitement des Eaux de la société SIGEMAT.



L'ensemble illustre la **capacité des acteurs publics et privés à coordonner leurs compétences pour garantir un assainissement fiable, performant et durable, répondant aux besoins d'un établissement scolaire en contexte insulaire.**



GESTION DURABLE & INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

La **désimperméabilisation**, la **renaturation** et la **valorisation des eaux pluviales** sont devenues des **préoccupations majeures de tous les maires** quelle que soit la taille de leurs communes et ce, pour 6 raisons :

Les maires réinventent leurs politiques en la matière. En effet, le modèle traditionnel de gestion de l'eau via le « tout tuyau » a trouvé ses limites.

Au regard du contexte communal, **il faut privilégier une approche croisée des solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle.**

1 Lutter contre le réchauffement climatique en assurant une continuité avec les espaces naturels.

2 Favoriser la biodiversité en créant des habitats pour les plantes, les insectes, les oiseaux et autres animaux.

3 Atténuer les îlots de chaleur urbains grâce à des espaces verts qui contribuent à rafraîchir les villes en réduisant les températures, particulièrement en été.

4 Améliorer la qualité de l'air via des plantes qui absorbent les polluants atmosphériques.

5 Agir sur la perméabilité des sols afin de permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement et ainsi favoriser la réduction du ruissellement et des risques d'inondation.

6 Favoriser le bien-être des habitants grâce à des espaces verts qui offrent à la fois des lieux de détente et de bien-être aux citoyens en même temps qu'ils influent positivement sur leur santé physique et mentale (alors que des événements climatiques se font de plus en plus violents et récurrents, qu'il s'agisse de canicule ou de pluie). Le verdissement des villes est connu pour atténuer l'anxiété des habitants.



Lisez l'aide-mémoire ATEP sur les solutions de gestions durables et intégrées des eaux pluviales

Quelques idées pour votre projet de mandat



Désimperméabiliser les parkings, les places et les cours d'écoles



Planter des arbres et entretenir les arbres existants



Intégrer la gestion durable des eaux pluviales à la parcelle dans les règles d'urbanisme

Fixer un **objectif « zéro rejet »** pour le(s) éco-quartier(s)



Informez et incitez vos concitoyens à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales à l'échelle de leur habitation et parcelle

Des aides sont disponibles pour vos actions de gestion durables et intégrées des eaux pluviales, renseignez-vous sur le portail aides-territoires.fr, auprès de votre agence de l'eau ou de votre conseil départemental.



Les adhérents de l'ATEP développent et proposent différentes solutions de stockage, traitement et valorisation des eaux à l'échelle du bâtiment et de la parcelle.

EXEMPLES DE GESTION DURABLE & INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES



> DÉSIMPERMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION D'UNE COUR D'ÉCOLE

COMMUNE DE LANCIEUX (CÔTES-D'ARMOR)

C'est en 2023 que la ville de Lancieux sous l'impulsion de M. David Ly (adjoint aux bâtiments) a pris la décision de désimperméabiliser la cour de son école. Après quelques mois d'étude, les travaux ont eu lieu en 2024 avec l'objectif d'avoir une nouvelle cour dès la rentrée 2024-2025.



LE MOT DE CÉDRIC FONTAINE,

DIRIGEANT DE LA SOCIÉTÉ FONTAINE INGÉNIERIE

Les résultats sont au-delà de nos espérances. La désimperméabilisation et la végétalisation de la cour ont joué leur rôle en permettant la création d'un îlot de fraîcheur et la gestion des pluies à la parcelle. En juillet 2024, la noue a pu encaisser l'ensemble des volumes issus d'un orage de 35 mm.

Cette noue est aussi devenue (ce que nous n'avions pas anticipé) le lieu de la créativité des enfants qui y construisent différents cabanes et tipi miniatures pour faire évoluer leurs personnages imaginaires. La végétalisation encore peu présente sur ces photos prises en fin de chantier est aujourd'hui un îlot de fraîcheur bien utile pour lutter contre les étés caniculaires qui touchent même la Bretagne.



Cédric Fontaine,
dirigeant de la
société Fontaine
Ingénierie.





> DÉSIMPERMÉABILISATION ET RENATURATION DES SOLS

EXEMPLES
DE GESTION
DURABLE
ET INTÉGRÉE
DES EAUX
PLUVIALES

COMMUNE DE BRIENNE LE CHÂTEAU (AUBE)

- **Surface projet** : 2 400 m² dont
975 m² de parkings perméables et
270 m² de noues paysagères
- **Maîtrise d'œuvre** : FP Géomètres experts (Troyes)

DÉPENSES HT		RECETTES OBTENUES	
Étude :	13 900 €	Subvention Fonds vert :	74 880 €
Travaux :	373 142 €	Agence de l'eau :	193 677 €
		Part commune :	118 485 €



LE MOT DE LAURENT SIBOIS,

MAIRE DE BRIENNE-LE-CHÂTEAU (AUBE)

À partir d'un constat de départ qui était de mettre en place un réseau séparatif mais aussi de rénover des voiries très dégradées à plusieurs endroits sur la commune, nous avons décidé d'intégrer un projet de **transformation du parking de l'école militaire en parking perméable**.

L'objectif de **limiter le ruissellement en assurant l'infiltration propre des eaux pluviales** a été rempli en satisfaisant de surcroît des objectifs de circularité par l'emploi de dalles et pavés en plastique recyclé.



Laurent SIBOIS,
Maire de
Brienne-le-
Château.



> ÉVOLUTION DES RÈGLES D'URBANISME (PLUi) INTÉGRANT L'EAU DE PLUIE COMME RESSOURCE

EXEMPLES
DE GESTION
DURABLE
ET INTÉGRÉE
DES EAUX
PLUVIALES

RENNES MÉTROPOLE (ILLE-ET-VILAINE)

Depuis quelques années, Rennes Métropole se démarque par une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau. Parmi les nombreuses actions mises en place nous mettrons l'accent sur le volet « valorisation des eaux de pluie » et notamment par deux éléments marquants :

1 La mise en place d'un nouveau PLUi qui rend la mise en place d'unité de récupération des eaux de pluie pour des usages intérieurs très incitatives.

Rennes Métropole met à jour son PLUi en intégrant une approche innovante de gestion des eaux pluviales, combinant infiltration et récupération des eaux de pluie à la parcelle.

Ce nouveau règlement impose désormais la collecte des eaux de pluie, avec des volumes de cuve proportionnels à la surface bâtie, tout en incitant leur usage intérieur (WC, lave-linge) pour réduire le rejet dans les réseaux.

Cette eau récupérée est également prise en compte dans le dimensionnement des autres ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales prescrits par le PLUi, une première en France.

En simplifiant les démarches techniques (calculs, coefficients), le PLUi facilite l'acceptation par les maîtres d'ouvrage. Rennes Métropole devient ainsi un exemple de territoire conciliant lutte contre les inondations et préservation de la ressource en eau, en valorisant l'eau de pluie non seulement pour l'arrosage mais pour des usages domestiques, renforçant son impact écologique.

Rennes Métropole a lancé il y a quelques années une étude permettant de déterminer sur l'ensemble du territoire de Rennes les lieux de forte consommation d'eau de ses services espaces verts propreté.

À partir de cette première analyse, ont été étudiées les différentes possibilités de récupérer l'eau de pluie, mais aussi d'autres ENC (eau de piscine par exemple) afin de diminuer la consommation d'eau potable au profit d'une eau alternative. Des premières installations ont vu le jour avec la pose d'unités de stockage et de surpression permettant d'alimenter les tonnes à eau ou les balayeuses.

2 Le déploiement par la ville d'un réseau propre de cuves de valorisation d'eau non conventionnelle.

« Parmi les nombreuses actions identifiées pour réduire de 20% les prélèvements d'eau par les services de la Ville de Rennes entre 2019 et 2030, la Direction Jardins et Biodiversité (DJB) participe au déploiement d'une trentaine de cuves de récupération des eaux de toiture réparties sur le territoire rennais. Cette eau de pluie a pour vocation d'être utilisée à terme par la DJB en arrosage pour la reprise de végétaux sur l'espace public avec transport par camionnette sur de courtes distances et par la Direction de la Voirie (DV) pour le nettoyage de la voirie et des toilettes. En période de sécheresse avec restrictions d'usages durant lesquelles les cuves ne seraient plus alimentées par le rempotage minimum, elles pourront servir de stocks avancés depuis des gisements continus d'eaux de process (piscines, usine CEBR, etc.) situés à plus longues distances. Ces eaux seraient utilisées uniquement pour les usages critiques autorisés, et particulièrement l'arrosage par irrigation, avant 8h du matin, des arbres ou arbustes plantés il y a moins de 3 ans.

L'ordre de grandeur d'une cuve type pour une équipe est un volume de 20m³ pour une surface de toiture de 1000m² ; permettant à une équipe d'avoir 2 à 3 semaines d'autonomie en été environ.

Nous poursuivons ainsi deux objectifs : **réduire la pression sur la ressource en limitant l'utilisation d'eau du réseau pour les arrosages, en temps "normal" ; sécuriser l'approvisionnement en eau de récupération pour les périodes de sécheresse avec restrictions d'usages**». Complète Romain Gautier-Fouquet de la Direction des Jardins et de la Biodiversité de Rennes Métropole.



LE MOT DE PASCAL HERVÉ,

9^e VICE-PRÉSIDENT - EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI, BIODIVERSITÉ ET FONCIER

Notre ambition est d'**engager un maximum d'actions** afin de préserver la ressource en eau, notamment en réduisant la consommation de chacun. L'alimentation des WC est le principal poste qui peut être alimenté en eau de pluie, que ce soit pour un habitat, ou pour un immeuble tertiaire. Cette évolution du PLUi va permettre de déployer à grande échelle ces solutions et donc contribuer à l'atteinte de **notre objectif de réduction des consommations d'eau potable de 17% à l'horizon 2030** sur le territoire de la Métropole.

Nous nous appliquons à nous-même cet objectif. C'est la raison pour laquelle nous avons **constitué un groupe de travail interne "plan de sobriété eau"**. Parmi les actions engagées, l'installation d'unités de valorisation des eaux de pluie est en cours de déploiement.

En mutualisant ces équipements, qui bénéficieront à plusieurs services de Rennes Métropole, nous rationalisons les investissements et maximisons les volumes économisés annuellement.



Pascal HERVÉ
9^e Vice-Président
Eau, assainissement, GEMAPI, biodiversité et foncier





VALORISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

Dans une logique de planification écologique, le Président de la République, Emmanuel Macron, a lancé le 30 mars 2023, **un plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau : le Plan Eau.**

Il permet d'engager une gestion sobre de la ressource afin de **garantir de l'eau pour tous**, de qualité et des écosystèmes préservés.

Il vient ainsi répondre notamment à un des trois enjeux majeurs qui est d'**optimiser la disponibilité de la ressource en valorisant les eaux non conventionnelles.**

Une démarche de **communes** exemplaires de sobriété et de lutte contre le gaspillage doit être engagée pour atteindre l'objectif de massifier la valorisation des eaux non conventionnelles (Reut, eau de pluie, eaux grises...) par le développement de 1 000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027.

Les freins réglementaires à la valorisation des eaux non conventionnelles ont été levés :

- À la fois pour des **usages urbains et agricoles** des eaux usées traitées (arrosage des espaces verts, irrigation des cultures...).
- Et pour **certains usages domestiques** des eaux de pluie, des eaux grises et des eaux de piscines collectives (lavage du linge, nettoyage des sols intérieurs, arrosage, évacuation des excréta, nettoyage des surfaces extérieures dont le lavage des véhicules...), dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

L'accompagnement des porteurs de projets de réutilisation des eaux usées traitées est structuré autour :

- D'un guichet unique pour le dépôt des dossiers** : le préfet de département
- D'un chef de projet**
- D'un accompagnement France expérimentation** pour les dossiers innovants rencontrant des blocages réglementaires (dispositif ouvert à tous les projets favorables à la ressource en eau).

Un appel à manifestation d'intérêt spécifique à destination des collectivités littorales pour étudier la **faisabilité de projets de Reut** a été lancé par l'État en partenariat avec l'Association nationale des élus du littoral (Anel) et le Cerema.

Lisez l'aide-mémoire ATEP sur les usages domestiques des eaux impropres à la consommation humaine



Quelques idées pour votre projet de mandat

 **Intégrer une étude de faisabilité** de la valorisation des eaux non conventionnelles dans tous les projets de nouveaux bâtiments publics de votre commune

 **Récupérer et utiliser l'eau de pluie dans les écoles** maternelles et primaires

Récupérer l'eau de pluie sur les bâtiments communaux pour l'**arrosage des espaces verts**, le **nettoyage des voiries** et des **véhicules** communaux 

 **Recycler les eaux grises** dans les logements collectifs, et les infrastructures sportives (gymnases et piscines)

Informez et incitez les concitoyens aux usages domestiques des eaux impropres à la consommation humaine à l'échelle de leur habitation et parcelle 

Des aides sont disponibles pour vos actions de valorisation des eaux non conventionnelles, renseignez-vous sur le portail aides-territoires.fr, auprès de votre agence de l'eau ou de votre conseil départemental.



Les adhérents de l'ATEP développent et proposent différentes solutions de stockage, traitement et valorisation des eaux à l'échelle du bâtiment et de la parcelle.

EXEMPLES DE VALORISATION DES EAUX NON CONVENTIONNELLES

EXEMPLES
DE VALORISATION
DES EAUX
NON CONVEN-
TIONNELLES

> MISE EN PLACE D'UNE CUVE DE STOCKAGE D'EAU DE PLUIE EN UTILISANT LA TOITURE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MULTI-ACTIVITÉ AFIN DE RÉUTILISER L'EAU POUR LES BESOINS D'ARROSAGE

COMMUNE DE PÉRIGNAT-LÈS-SARLIÈVE (PUY-DE-DÔME)

SURFACE	Surface toiture de collecte : 360 m		
ÉQUIPEMENTS	Cuve de stockage de 20 000 litres	Pompe Immergée automatique	Bouche d'arrosage
ÉCONOMIES	100 m³ d'eau sur l'année		



LE MOT D'ÉRIC GRENET,

MAIRE DE PÉRIGNAT-LÈS-SARLIÈVE

Eric GRENET,
Maire de Pérignat-
lès-Sarliève



En 2019, la commune a engagé la construction d'un nouveau bâtiment destiné aux pratiques associatives et dès les premières réflexions sur la conception du bâtiment, la toiture a été envisagée comme surface de collecte d'une ressource gratuite, l'eau de pluie.

Une fois la cuve enterrée dimensionnée par rapport aux besoins et à la surface de collecte, un travail de coordination a été fait avec les services techniques pour installer la pompe immergée et les bouches nécessaires afin de faciliter son utilisation et pouvoir remplir la tonne à eau qui sert à l'arrosage de l'ensemble des massifs annuels mais également pour la plantation des arbres les premières années.

D'une capacité de 20 000 litres, celle-ci permet de poursuivre l'arrosage même en cas de restriction.

À présent, attentifs à l'évolution de la réglementation, nous avons à cœur de prévoir lors de chaque nouveau projet de rénovation ou de construction de bâtiment le recours à l'eau de pluie dès que l'usage le permet.

Fin 2023 nous avons lancé la construction d'une **Halle couverte dans le parc de la commune** avec la présence d'un kiosque qui permettait d'accueillir des toilettes publiques. Nous avons donc intégré **une cuve 5000 litres pour l'arrosage du toit végétalisé mais également avec objectif d'alimenter les toilettes publiques.**

Notre prochain projet de réfection de l'**école communale** pourra, du fait de l'évolution de la réglementation en juillet 2024, intégrer cet objectif de sobriété hydrique en prévoyant là encore l'**alimentation des toilettes en eau de pluie.**

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en visite des élus des communes voisines pour visiter nos installations. Cela s'est concrétisé par des installations similaires toujours dans le but de préserver la ressource en eau potable.

Chaque action compte et chaque goutte économisée est un pas supplémentaire pour la préservation de la ressource en eau potable, c'est ainsi que «les petits ruisseaux font de grandes rivières».





> STOCKAGE D'EAU DE FORAGE POUR ARROSAGE DU STADE

COMMUNE DE DRULINGEN (BAS-RHIN)

EXEMPLES
DE VALORISATION
DES EAUX
NON CONVEN-
TIONNELLES



LE MOT DE JEAN-LOUIS SCHEUER,
MAIRE DE DRULINGEN (BAS-RHIN)

À Drulingen, nous avons fait le choix d'une gestion plus responsable de la ressource en eau en installant des cuves de récupération d'eau de pluie RIKUTEC France. **Cette réserve de 50 m³, alimentée par forage, permet d'arroser le stade et les massifs floraux, tout en réduisant la facture d'eau de 4000 à 5000 € par an. Grâce à cette installation et à la mise en place d'un système d'arrosage performant, nous avons diminué de moitié les coûts d'entretien de la pelouse du stade.**

Cet engagement ne s'arrête pas là : la commune engage actuellement la réhabilitation complète d'une rue, intégrant la **pose de pavés drainants**, et nous imposons désormais des solutions de gestion des eaux de la parcelle pour tout nouveau projet de construction. Les actions de la commune sont soutenues par l'Agence de l'eau, qui accompagne nos projets en faveur d'une gestion durable et raisonnée de cette ressource précieuse.

Pour nous, il ne s'agit pas d'écologie dogmatique, mais d'un investissement à long terme, au service de l'intérêt collectif et de la résilience du territoire.



Jean-Louis
SCHEUER,
Maire de
Drulingen
(depuis 25 ans)



> RECYCLAGE DES EAUX GRISES EN TOITURE

VILLAGE OLYMPIQUE À SAINT-DENIS (SEINE-SAINT-DENIS)



SOPREMA, en collaboration avec Aquatiris, Atelier Reeb et Oasiis, installe sa solution innovante Skywater Clear sur le toit de la nouvelle caserne de pompiers de Saint-Denis (93), dans le cadre de la phase héritage des Jeux Olympiques de Paris 2024. Ce système de phytoépuration en toiture permet de revaloriser les eaux grises issues des douches et lave-mains des pompiers pour alimenter les toilettes, arroser les espaces verts et laver les véhicules.



Fabrice SOCHA
Responsable
pôle concours
chez OASIIS

LE MOT DE
FABRICE SOCHA,
RESPONSABLE PÔLE
CONCOURS CHEZ OASIIS

La phase d'héritage des ouvrages olympiques vise à favoriser le déploiement d'innovations au service de la ville de demain. Elle a pour ambition d'apporter des **réponses concrètes aux grands enjeux urbains, notamment en matière de gestion de la ressource en eau.**

Le vélum du centre de secours, caractérisé par sa large toiture en R+1, a inspiré une solution fondée sur la nature. Des massifs végétalisés ont été intégrés pour traiter efficacement les eaux grises générées par un bâtiment en fonctionnement continu (24h/24). Le développement de cette innovation a été rendu possible grâce à la mobilisation collective de tous les acteurs de la chaîne de construction, depuis la conception jusqu'à l'exploitation du bâtiment. Cette approche collaborative a permis de définir des objectifs communs, fondés sur des besoins réels, tout en établissant un seuil d'acceptabilité partagé.



Deux bassins de 36 m² ont été mis en place, chacun équipé d'un substrat différent pour permettre des expériences en parallèle en vue d'une optimisation du traitement. Les eaux de douches sont d'abord prétraitées dans un local technique, puis acheminées vers les bassins où elles sont filtrées biologiquement par les plantes. Enfin, elles sont renvoyées au local pour être désinfectées avant réutilisation. Ce projet, soutenu par le CSTB et le LEESU, illustre l'engagement de SOPREMA dans la transition écologique du bâtiment. Grâce à son expertise en enveloppe du bâtiment et en gestion des eaux, SOPREMA confirme son rôle de pionnier dans le développement de solutions durables et intégrées pour les infrastructures urbaines.



Le meilleur en commun

DU 18 AU 20 NOVEMBRE 2025
PORTE DE VERSAILLES, PARIS

infoprodigital

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

La Place de l'eau au Salon des Maires et des Collectivités Locales

Un espace dédié aux solutions innovantes pour accompagner les collectivités dans la **gestion intégrée de la ressource**. Préserver l'eau, prévenir les inondations, favoriser la sobriété hydrique et développer la réutilisation des eaux usées ou pluviales : autant d'enjeux vitaux pour renforcer la résilience des territoires et garantir un avenir durable.

EN PARTENARIAT AVEC :



FONTAINE
ingénierie



Kingspan



RIKUTEC
FRANCE

SANISPHERE
Au service du traitement durable

SOPREMA
Building for Life

VOTRE BADGE GRATUIT &
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

www.salondesmaires.com

